

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 à 17h30**

Présents : GILLY Michelle - SOLEILHAC Cédric - BOIRON Françoise - BACCAN Séverine -  
MARCON Josiane – MARNAS Sébastien – SERTURINI Jérôme –RAOUX Emmanuel –  
MARNAS Sébastien – DE RICHEMONT Jacques – LESPEDES Aurélie

Absent : CAILHOL Anne

A 17h30 Madame le Maire déclare le conseil ouvert.

Elle informe le Conseil municipal de l'absence de l'invité prévu M.DRISS Naji, chargé de l'environnement de la communauté de communes Berg et Coiron ayant un empêchement au dernier moment.

Madame le Maire a invité l'association Eau bien commun Olivier de Serres qui se déplace dans les communes pour se faire connaître et partager des points de vue sur l'avenir de l'eau.

**Association EAU Bien commun Olivier de Serres**

La présidente Danièle AMRAM de l'association 'EAU Bien commun Olivier de Serres' et son équipe sont venus présenter leur association. Association créée pour la défense et la protection de l'eau (eau bien commun, gestion de l'eau...).

Pendant une heure, des échanges avec les élus intéressés par ce sujet et particulièrement sur la question de l'économie de l'eau (gaspillage, tarifs...) ont été très instructifs.

**Délibérations :**

**Révision du document d'urbanisme : le PLU**

Madame le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération le 06 décembre 2014 et informe qu'un agriculteur a fait part de son souhait d'installer des bâtiments d'exploitation agricole. Elle ne peut leur répondre favorablement dans l'état actuel du PLU.

Pour cette raison Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour entreprendre une révision du PLU. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette procédure de révision du PLU

**Tarif bail commercial :**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le loyer commercial du Bistrot la commune est à partir du 01 janvier 2022 de 200 € en précisant que la facturation se fait hors champ TVA. Le 'bistrot la commune' s'acquittera du loyer mensuel de 200 €, comme inscrit dans le bail commercial et signé par les 2 parties (exploitant et commune)

Le Conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention de fixer le montant du loyer du Bistrot de la commune à 200€.

---

**La Signalétique :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Mairie a fait un dépôt de plainte pour dénoncer des actes de vandalisme:

Détérioration des panneaux de signalisation (panneau d'adressage, panneaux camping sauvage, mats coupés).

Ces actes d'incivilité entraînent le questionnement sur l'investissement du mobilier urbain et sur l'installation de nouveaux panneaux de signalisation.

En effet, la mairie envisage d'installer du mobilier urbain pour agrémente la vie dans le village et d'implanter de nouveaux panneaux de signalisations précisant les lieudits ou associations, entreprises...

Sur l'initiative du conseiller Jacques DE RICHEMONT, des prospectus sont distribués dans chaque boîte aux lettres de Saint Laurent sous Coiron pour demander aux villageois de Saint Laurent sous Coiron quelles sont les indications qui aimeraient voir sur ces nouveaux panneaux.

**OAP :**

Madame le Maire rappelle qu'une 2<sup>ème</sup> rencontre d'échange et d'information est organisée samedi 29 janvier.

L'équipe d'architecte-urbanisme sera présent, elle présentera le programme d'aménagement de cette zone OAP.

**Chats errants :**

La Mairie réfléchit quel dispositif elle doit mettre en place pour se débarrasser de ces chats errants. La conseillère Séverine BACCAN continue de s'informer sur la meilleure démarche (SPA Lavilledieu, Fondation 30 Millions d'amis...).

**Elections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.**

Madame le Maire demande de prévoir une plage horaire à chacun d'entre eux pour assurer la permanence du bureau de vote et de s'inscrire sur le planning.

**Repas des anciens :**

Madame le Maire envisage d'organiser un repas des anciens courant printemps ou été en remplacement du repas de Noël 2021 reporté en raison de la crise sanitaire. Les conseillers municipaux vont réfléchir quelle date pourrait convenir et sous quelle forme.

Le conseil s'est terminé à 19h45